

# Qui paie commande – sinon, qui paie la différence?

(Qui paie le musicien, choisit le morceau. Mais personne ne veut le savoir!)



Ce printemps, le Prof. Reto Krapf, rédacteur en chef de *Swiss Medical Forum*, a publié un éditorial critiquant le financement des sessions de formation continue par l'industrie [1]. Un article publié dans la *Süddeutsche Zeitung* [2] sur un thème semblable nous a mis la puce à l'oreille. La pression des firmes pharmaceutiques est telle qu'elle a empêché la parution d'un article dans l'excellente revue, exempte de publicité, de la Société allemande de médecine générale et familiale sans même que la rédaction en soit avertie au préalable. La maison d'édition concernée a cédé non parce que l'article aurait manqué d'importance mais parce que les auteurs y critiquaient l'efficacité de nouveaux médicaments. La revue étant déjà imprimée, elle a dû détruire toute la production et procéder à un nouveau tirage. Les firmes pharmaceutiques l'ont concrètement menacée de retirer leurs publicités de ses autres revues si elle faisait paraître l'article incriminé. De surcroît, le public n'a été mis au courant de ce fait incroyable que par l'oubli de la maison d'édition de corriger la table des matières en conséquence.

En Allemagne, de très vifs débats sont actuellement menés sur les méchants éditeurs et les méchantes firmes pharmaceutiques. Je n'ai toutefois lu nulle part qu'il incomberait aussi aux médecins de se demander quelles revues ils veulent vraiment lire. Si tel était le cas, ils devraient accepter de payer un prix d'abonnement plus élevé en fonction de leur choix. Les chefs de file du corps médical pourraient aussi déterminer avec plus soin dans quelles revues ils souhaitent voir leur nom figurer en tant que membre d'un «board» créé pour l'occasion (si possible avec photo en couleur). Chez nous aussi, il n'est pas inhabituel que des revues gratuites couvrent exclusivement un éventail très précis de domaines spécialisés, à savoir ceux concernés par des médicaments mis sur le marché avec un budget publicitaire. En règle générale, ces revues sont garnies de personnalités renommées et de belles photos précitées. Il arrive souvent aussi que

l'article, même petit, coïncide avec l'annonce publicitaire placée à ses côtés. Est-ce en harmonie avec les exigences d'une formation prégraduée, postgraduée et continue sérieuse? Je pense que non.

Par bonheur, il existe aussi des partenaires conscients de leur responsabilité, des sociétés de discipline médicale et des rédacteurs qui veillent à la qualité de leur revue et qui investissent une somme de travail très élevée (et mal payée) dans «leur» produit. En outre, de très nombreux experts, en Suisse comme à l'étranger, sont prêts à fournir leur contribution «peer review». Il y a des éditeurs qui ne se laissent pas menacer. Dans le monde pharmaceutique, on trouve même des partenaires qui, sans chercher à exercer une influence au moyen de leur budget publicitaire, soutiennent des revues de qualité et innovatrices diffusées sur le marché.

En ma qualité de porte-parole de la firme EMH, qui est la maison d'édition des médecins suisses, j'aimerais confirmer que toutes les revues publiées par et au nom des associations, des sociétés de discipline ou des organisations cantonales sont dirigées par des rédactions parfaitement autonomes et indépendantes – et cela, sans qu'aucune pression extérieure ne soit exercée sur elles ou sur l'éditeur. Il est également clair qu'aucune de nos rédactions ne céderait à ce genre de pression. Mais il convient aussi de souligner que toutes nos revues, distribuées sur abonnement ou intégrées dans la cotisation d'une société de discipline médicale, perdraient de leur qualité si elles devaient renoncer aux annonces publicitaires de l'industrie pharmaceutique et aux recettes qui en découlent.

Par conséquent, défendons cette parcelle encore intacte. Réunissons nos forces et engageons-nous à la maintenir entre indépendance rédactionnelle et dépendance financière générée par les recettes publicitaires (il convient aussi d'être honnête) sans trembler ni chanceler.

Ruedi Bienz\*

\* Délégué du conseil d'administration EMH.

1 Krapf R. Indépendant et mieux formé: les avantages d'une formation continue payée par les participants. *Forum Med Suisse*. 2006;6(23):541.

2 Bartens W. Auflage eingestampft: Vorausseilende Zensur. *Süddeutsche Zeitung*, 19. Sept. 2006, p. 18.